



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Arrêté n° ARRE2024-47

Arrêté réglementant  
temporairement la circulation  
et le stationnement  
Résidence du Coteau

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu l'arrêté du 11 juin 2020 reçu en sous-préfecture le 12 juin 2020 portant délégation à Monsieur Jean-Yves TREBAOL, adjoint au Maire,

Vu la demande de l'entreprise AFFACOM, 86 avenue Jean Moulin 26290 DONZERE en date du 2 août 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion des travaux de réparation de conduite pour réseaux fibre télécom à Bohars, résidence du Coteau, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur cette voie,

### A R R E T E

**Article 1 :**

La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée résidence du Coteau à compter du début des travaux le lundi 19 août 2024 (durée estimée : 30 jours).

**Article 2 :**

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise AFFACOM qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons, et, aura en charge l'information dans les délais utiles, des riverains concernés.

**Article 3 :**

A la fin du chantier, l'entreprise AFFACOM s'engage à nettoyer et à réparer les dommages éventuellement causés au domaine public.

**Article 4 :**

La Directrice Générale des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- à l'entreprise AFFACOM
- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,
- [ddets-uc2-4@finistere.gouv.fr](mailto:ddets-uc2-4@finistere.gouv.fr)

A Bohars, le 5 août 2024

Pour le Maire, par délégation  
Jean-Yves TREBAOL, adjoint aux travaux

Affiché en Mairie le :

8 août 2024